

Paragraphe 20 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Dépenses de fonction pour les titulaires d'un emploi supérieur

Nom de la personne : Pierre Julien

Fonction de la personne : Président-directeur général

Description de la dépense	Date	Coût
Repas avec le représentant France RESAH	2022-12-06	45,20\$
Dîner d'affaires avec le nouveau VP M. Martin Baron	2023-01-27	75,53\$

Paragraphe 20 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Dépenses de fonction pour les titulaires d'un emploi supérieur

Nom de la personne : Sébastien Gagnon

Fonction de la personne : Vice-président des acquisitions spécialisées

Description de la dépense	Date	Coût
Souper lors du congrès de la FISQ	2022-12-07	106,26\$